

proposé de remplacer l'art. 2 du projet d'arrêté fédéral par le suivant :

2. Au cas où les négociations actuellement en cours, spécialement avec l'Italie, n'aboutiraient pas, le Conseil fédéral est invité à examiner s'il n'y aurait pas lieu de réviser la loi dans le sens de l'article 16 de la loi sur la pêche, du 18 septembre 1875.

M. le conseiller fédéral Droz répond à M. Polar. L'homme d'Etat neuchâtelois n'est plus le démagogue qu'on a connu. Sa parole a quelque chose de velouté, qui séduit l'oreille. Langage fin, correct, diplomatique, plus rien du tribun. C'est le républicain passé au laminoir des cours, le démocrate arrivé, qui se complait dans l'exercice du pouvoir.

Avec sa lucidité habituelle, M. Droz rappelle l'origine de la loi de 1875, sur la chasse, fondée sur les vœux exprimés dans plusieurs congrès d'agriculteurs et de sylviculteurs. Le Conseil fédéral est entré en relation avec tous les Etats voisins, pour obtenir une convention internationale; ces Etats attendent, avant de se prononcer, qu'ils aient eux-mêmes complété leur législation sur cette matière. Il y eut en 1884 un congrès ornithologique, où la Suisse était représentée; il en sortit une commission internationale qui fonctionne. Les travaux de cette commission serviront de base à une entente européenne. Mais si la législation internationale aboutit, il est à prévoir que, sans être aussi sévère que la législation fédérale, elle ne permettrait pas ce qui est actuellement pratiqué: la destruction en masse des oiseaux utiles.

Lorsqu'on veut transformer les habitudes d'une population, ajoute M. Droz, on doit commencer par la jeunesse. Le Tessin ferait bien d'introduire dans ses écoles la magnifique collection subventionnée par le Conseil fédéral et de propager, à l'aide de cet enseignement, l'observation de la loi sur la protection des oiseaux utiles. L'adjonction proposée par M. Polar n'aurait pour résultat que de favoriser la tendance déjà trop prononcée des Tessinois à méconnaître cette loi.

Le discours de M. Droz clôt la discussion. L'assemblée écarte à une grande majorité les propositions tessinoises.

On passe au rapport de la Commission des péages. M. Kaiser, de Soleure, délaisse aujourd'hui le rôle tragique de censeur pour celui de simple enregistreur. Après avoir constaté que la Commission dont il est l'organe n'a mission de rapporter que sur la note du Conseil fédéral, le député soleurois fait l'éloge de cette pièce diplomatique; il la trouve brève et claire. L'assemblée n'a plus autre chose à faire que d'attendre la réponse de l'Allemagne; pour le moment la Commission propose de prendre acte de la note purement et simplement au protocole.

M. Lachenal (Genève) entre dans le même ordre d'idées. Il dit que les circonstances obligent à une certaine réserve. Les négociations, assure-t-on, sont en bonne voie. Le rôle de l'assemblée doit se borner à laisser toute l'initiative au Conseil fédéral, jusqu'à ce que les pourparlers aient abouti. La Commission unanime propose d'engager le Conseil fédéral à persévérer dans la voie actuelle et demande la simple insertion au procès-verbal de cette communication de la Commission des péages.

L'assemblée ratifie cette proposition par son silence.

Grand débat ensuite sur la motion Curti, ainsi conçue :

Le Conseil fédéral est invité à examiner si et de quelle manière on pourrait modifier l'organisation des sociétés suisses ayant des caisses de secours en cas de maladie ou de décès, de telle sorte que tout membre de l'une de ces

sociétés puisse, en cas de changement de domicile, avoir droit de cité dans la société correspondante.

M. Morel, président, propose de son côté à cette motion l'adjonction suivante :

Le Conseil fédéral est prié d'examiner si la Confédération ne peut pas obtenir que les caisses de secours des Compagnies de chemins de fer soient organisées de telle manière :

1° Qu'en cas de changement du propriétaire d'une ligne où de celui qui l'exploite, les droits résultant pour le personnel de sa participation à la caisse de secours et de ses années de service soient sauvegardés;

2° Que les agents qui passent du service d'une Compagnie à l'autre, conservent les avantages résultant de leur participation à la caisse de secours et de leurs années de service.

Pendant ce débat, M. Zemp occupe le fauteuil de la présidence.

M. Droz, conseiller fédéral, propose une rédaction nouvelle de la motion Curti, en ce sens que la Confédération n'interviendrait que pour examiner les bases des sociétés de secours mutuel et faciliter autant que possible les relations entre elles. L'ingérence fédérale ne doit pas s'aventurer à la légère sur un terrain aussi vacillant.

M. Curti adhère à la rédaction proposée par M. Droz.

M. Welty appuie la prise en considération de la motion Morel, tandis que M. Jolissaint fait des réserves à l'endroit des opinions de M. Welty sur la compétence fédérale.

Aucune opposition ne se manifestant, la motion Curti est acceptée sans votation, dans les termes proposés par M. Droz, ainsi que l'adjonction de M. Morel.

Au milieu de ces discussions à tendance purement humanitaire et favorables à la cause de l'ouvrier, nous avons eu en guise d'entremet une demande d'interpellation déposée par M. Von Matt (Lucerne) et quelques autres députés de la gauche irréconciliable, afin de savoir quand le Conseil fédéral voudra s'expliquer au sujet du recours Mariahlil.

Cette interpellation est mise à l'ordre du jour de demain. Sera ce le signal de la tempête ?

Tribunal fédéral. — Les fêtes du Tribunal fédéral sont fixées du 2 au 28 août.

Presse. — L'assemblée annuelle de l'Association de la presse suisse aura lieu dimanche prochain 20 juin, à 10 heures du matin, dans la grande salle (Aula) du nouveau gymnase, avec l'ordre du jour suivant :

1° Les art. 50 et 55 du Code des obligations, en tant qu'ils concernent la responsabilité civile de la presse. Rapporteurs MM. Brüstlein, de la Grenzpost (Bâle), et Morel du Journal de Genève.

2° La rectification obligatoire. Rapporteurs MM. Eggenschwyler, du Bund (Berne), et Maret, de la Suisse libérale (Neuchâtel).

3° Eventuellement, la cour d'assises comme étant en principe le tribunal apte à juger les procès de presse. Rapporteurs MM. Etienne Born, des Basler Nachrichten, et Stutzer, du Luzerner Tagblatt.

4° Election du Comité et reddition des comptes.

La séance sera précédée (de 9 à 10 h. du matin) d'une visite au musée des beaux arts de Berne, et suivie d'un banquet au Casino (rez de chaussée) et, si le temps le permet, d'une promenade au Schänzli.

Nouvelles des cantons

Legs de Rumine. — Le conseil communal de Lausanne a adopté à une grande majorité la proposition suivante :

« 1° La Commission composée de cinq

professeurs de l'Académie et de cinq magistrats de la ville, instituée par feu Gabriel de Rumine, dans son acte de dernières volontés en date du 20 mars 1871, homologué par la justice de paix de Lausanne le 5 juillet suivant, sera nommée par le conseil communal de la manière suivante :

a) Les cinq membres de la municipalité sont désignés pour siéger comme magistrats de la ville au sein de la Commission du legs de Rumine.

b) Le conseil communal nommera au scrutin secret et à la majorité absolue au premier tour, relative au second, les cinq professeurs de l'Académie qui doivent faire partie de cette Commission.

2° La Commission du legs de Rumine se constituera le 18 juin 1886 sur la convocation de M. le syndic, lequel présidera à la constitution de la Commission.

Le conseil a décidé enfin qu'il procéderait aujourd'hui mercredi à la nomination qu'il venait de s'attribuer, et, sur la proposition de M. Piot, a chargé la municipalité de faire imprimer la liste de tous les professeurs de l'Académie, et de l'expédier à chacun des membres du conseil.

Elections. — Le gouvernement de Soleure a fixé au dimanche 4 juillet toute une série d'élections qui dans ce canton sont faites par le peuple. Les électeurs auront à nommer les syndics, les secrétaires communaux, les présidents des tribunaux, les greffiers, les juges et les jurés cantonaux.

Synode catholique. — Le Synode catholique du canton d'Argovie se réunit à Aarau le 21 de ce mois. Dans les tractanda se trouvent l'organisation définitive du bureau, la nomination du conseil synodal et des délégués à la Conférence diocésaine.

Sanctification du dimanche. — Un correspondant de la Gazette de Thurgovie approuve la motion déposée au sein du Grand Conseil lucernois par MM. Hochstrasser et consorts concernant la sanctification du dimanche. Il rapporte qu'étant un dimanche à Malters, à 2 lieues et demie de Lucerne, rendu célèbre par l'expédition des corps-francs en 1845, la circulation était à peu près empêchée par un grand marché au bétail. Hommes et bêtes allaient et venaient, criaient, beuglaient, et les auberges rentraient d'un vacarme inusité ailleurs. Et cela dans un canton catholique!... A Fühli, le cas se répète aussi.

Grèves. — Quelques arrestations ayant été opérées par la police de Zurich parmi les ouvriers serruriers en grève, une démonstration monstre a eu lieu mardi après midi. Des centaines de manifestants entouraient le poste de police, demandant la libération des prisonniers.

Le corps de police a été mis de piquet.

Morts. — Samedi est mort au couvent de Sarnen, après trois mois de maladie, le P. Martin Niederberger, capucin. Il s'occupait beaucoup d'histoire nationale, et a laissé des travaux importants sur l'histoire du Nidwald. Le P. Martin était dans la 53^e année de son âge, et la 32^e de sa profession religieuse.

— On annonce, de Saint-Gall, la mort de M. le colonel Gonzenbach, ancien conseiller national, président du Directoire commercial, une attaque d'apoplexie l'a frappé dans la nuit de dimanche à lundi. C'était un homme très versé dans les affaires de négoce et dans les questions économiques.

Une inauguration. — Le club romand de la ville de Berne a inauguré mardi soir

son local, rue du Théâtre. Nombreuse assemblée, où l'on remarquait M. Ruchonnet, conseiller fédéral, M. Borel et plusieurs membres des Chambres. M. Elie Ducommun, président du Cercle, a présenté le nouveau-né.

La réunion a été agrémentée de nombreux chants et discours, où la note française dominait, comme de juste. M. le conseiller national Favon (Genève), répondant au toast dont les députés avaient été l'objet, a tiré en termes remarquables la synthèse de cette manifestation romande, qui doit aboutir à faire converger vers le même sommet toutes les forces vives de la nation suisse, une dans ses trois races.

Cette soirée avait un cachet spécial. Entrain joyeux. Local magnifique. On s'est efforcé de dire que le nouveau Cercle n'était pas une création politique. L'assistance, en effet, était fort mélangée, mais il était facile de deviner qu'on se trouvait dans une atmosphère quelque peu imprégnée de radicalisme et de... sémisme. Cela se lisait du reste entre les lignes... de certains discours et surtout de certains applaudissements.

Petite chronique des cantons

On signale le fait assez singulier qu'à Sumiswald une femme de 35 ans est déjà grand-mère depuis le mois de janvier.

— A Meillerie on a organisé pour dimanche prochain une grande fête nautique pour célébrer l'ouverture du nouveau tronçon de chemin de fer Evian-Bouveret.

Après des régates à l'aviron et à la voile, il y aura bal et illumination. Si le beau temps favorise cette fête, les reflets des feux de Bengale sur les grandes carrières, le « rond » de bal dans un amphithéâtre formé de ravins, collines et cascades, offrira aux visiteurs un spectacle unique.

— La variole noire a éclaté parmi les membres d'une bande de bohémiens qui campe actuellement aux environs de Brugg. Sur les 17 personnes que compte la tribu, sept sont tombées malades et l'une d'elles a succombé samedi à l'épidémie. Les bohémiens ayant traversé toute la vallée du Frickthal pour se rendre à Brugg, on craint qu'ils n'aient laissé en route les germes de la maladie qui sévit avec tant de force sur eux. Le préfet a pris les mesures nécessaires pour éviter la contagion.

— Un gendarme vaudois a amené jeudi soir de Moudon à Brugg un appointé qui refusait de prendre part à l'école de recrues des soldats du génie qui a lieu actuellement dans les casernes de cette dernière ville. Cette école doit durer 52 jours. Le soldat rentait à déclarer qu'il était pauvre comme Job, que depuis longtemps il ne gagnait pas plus de 2 fr. 50 par jour, que c'était avec ce modeste salaire qu'il devait entretenir sa femme et ses enfants et que sa famille mourrait de faim s'il était obligé de faire du service.

Les cas pareils ne sont pas isolés. La Confédération qui exige des citoyens des sacrifices considérables de temps et d'argent devrait être tenue en pareille occurrence, de s'occuper un peu de la famille de celui qu'elle arrache à son foyer et qu'elle prive momentanément de son gagne-pain.

— Une commission d'expertise, composée de plusieurs colonels, s'est rendue à Brugg sur l'ordre du département militaire fédéral. Elle a pour mission d'examiner la question de savoir si les casernes ne devraient pas être transférées hors de ville.

MARIOLA

Par OSCAR DE POLI

Geltruda et Marco-Luca, remués par cette scène touchante, se tenaient silencieux au seuil de la chambre.

— Approchez, mes amis, leur dit Lorenzo Corleoni; vous avez votre place au conseil de famille.

— Nous avons entendu, seigneur, dit le vieux serviteur avec des sanglots dans la voix.

— Eh bien! quel est votre sentiment ?

— Il faut partir, dit Geltruda.

Toute frissonnante d'une mystérieuse angoisse, penchée comme un lis blessé, sur l'épaule de son père, le cœur poigné, les yeux noyés de larmes, Mariola gardait un douloureux silence.

— Ton chagrin me tue, lui dit tout bas Lorenzo. Eh bien! Si tu crois que nous puissions rester sans courir le danger de te laisser seule au monde, ne pleure plus, et ne partons pas!

— Non, non, mon père! s'écria la jeune fille en relevant la tête avec une expression de tendre dévouement et de fière résolution. Pardonnez-moi cet instant de faiblesse; j'aime cette demeure, et j'aime Florence; mais n'est-

ce pas vous que je dois aimer le plus au monde ?

— Chère Mariola! dit Lorenzo en la baisant au front. Tu ne pleureras plus ?

— Vous ne le verrez pas.

— Qui sait ? La volonté de Dieu est peut-être que nous sortions de Florence pour aller au-devant du bonheur.

— Le bonheur! s'oupira Mariola, qui sentait son cœur se gonfler de nouvelles larmes.

— Puisque le sort en est jeté, à l'œuvre, tous!

— Quand partirons-nous, mon père ?

— Quand Marco-Luca nous aura trouvé quelque bon coche pour nous emporter tous les quatre sur la route de Rome.

— C'est à Rome que nous irons ?

— N'est-ce pas le refuge naturel de tous les exilés, de tous ceux qui souffrent et qui pleurent, de tous ceux qui croient et qui espèrent ? Nous sommes à la tête d'une soixantaine de ducats; nous sommes donc suffisamment riches pour quelque temps. Là-bas, je chercherai à m'employer, et, si Dieu veut, je trouverai.

Plus tard, si l'exil se prolonge et que la destinée nous retienne définitivement à Rome, nous vendrons ce palais et, si peu que la vente rapporte, ce sera toujours assez pour qu'après moi tu sois à l'abri du besoin.

— Quelque chose me dit que nous reviendrons à Florence.

— Dieu l'entende, Mariola!

Au bout d'une heure, pendant qu'on faisait les caisses et les paquets, Marco-Luca revint, disant que son cousin Cristoforo, le *retturino* de la via de Goderini, viendrait avant le point

du jour, avec un coche attelé de trois bons chevaux.

Au moment de partir, Mariola courut dans la chambre où sa mère avait rendu le dernier soupir, et, fléchissant le genou devant le crucifix, que la pieuse femme avait pressé dans ses mains glacées, en glissant de la vie mortelle dans la vie éternelle.

— Mon Dieu, dit-elle, protégez-nous! Ma mère priez pour nous, afin que le supplice de l'exil ne se prolonge pas!

Et quand les chevaux s'élançèrent dans la nuit sous le fouet de Cristoforo, tandis que Lorenzo Corleoni étouffait sa poignante douleur, Mariola, belle d'une beauté sraphique, ange de la résignation, le visage sillonné de larmes, les traits imprégnés d'une expression de filial sacrifice et d'héroïque renoncement, les yeux plongeant devant elle, dans la profondeur des ténèbres, comme s'ils entrevoyaient une image aimée.

— Adieu, Florence! dit-elle du fond de son cœur meurtri. Adieu, pauvre beau rêve!

Dans la journée, le comte Ciarlotti fut informé par sa police que, de grand matin, Lorenzo Corleoni et sa fille avaient quitté précipitamment Florence.

Le ministre s'empressa d'aller faire sa cour à sa souveraine en lui portant cette agréable nouvelle; elle la trouva triste, morne, abattue, et ce fut à peine si Victoire de la Rovéra remercia l'habile homme de ce signal service.

Son Excellence estima, dans son for intérieur, que Son Altesse n'appréciait pas suffisamment son zèle; mais en bon courtisan, il dissimula son dépit.

Elle le rappela, lorsqu'il se retirait.

— Monsieur le comte, lui dit-elle d'une voix fébrile, vous m'avez donné de grandes et nombreuses marques de dévouement; je veux que vous sachiez que je ne les oublierai jamais.

Et voilà le sourire revenu dans le for intérieur de Son Excellence, qui protesta respectueusement de son attachement immuable et de la profonde reconnaissance que lui inspirait une promesse si gracieuse.

Le soir, le capitain Scoronconcolo palpa ses cent ducats.

A peine était-il sorti du cabinet du ministre qu'un rapport secret fut remis au comte Ciarlotti, avec la suscription: « De toute urgence. »

Un espion de cour avisait en hâte le ministre qu'une rupture était imminente entre le grand duc et la grande duchesse; une explication des plus vives avait eu lieu, à la suite d'une scène de jalousie.

Le prince s'était mis dans une colère terrible, ce qui ne lui advenait jamais, et répondant aux reproches immérités par des ordres impérieux :

— Je vous défends, à partir de ce jour, avait-il dit d'une voix vibrante qui avait été entendue, je vous défends toute parole de ce genre.

La princesse ayant répliqué qu'elle n'acceptait pas cette défense.

— Alors, avait dit Ferdinand II, vous quitterez la cour.

Puis il était rentré dans ses appartements en disant à son premier chambellan, le marquis Frescobaldi :

— Il y a longtemps que j'aurais dû faire cela!

(A suivre.)

Nouvelles de l'étranger

Lettre de Rome

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Rome, 13 juin.

Dans son allocution consistoriale, le Saint-Père a de nouveau donné le plus magnifique témoignage à la France. Les paroles de Léon XIII prendront place à côté de l'admirable lettre *Nobilissima Gallorum gens*. Le Pape a fait l'éloge de l'épiscopat, du clergé, de leur union avec le Siège Apostolique et des œuvres magnifiques de charité et de piété des fidèles qui donnent un témoignage splendide de leur amour envers le Vicairé de Jésus-Christ, et se montrent généreux au milieu des plus grandes difficultés. C'est pour donner un gage de son affection envers cette nation que le Saint-Père a voulu créer dans son épiscopat, trois cardinaux, afin de resserrer les liens qui unissent cette généreuse nation à l'Eglise et au Souverain-Pontificat. La France peut être fière à juste titre de cet éloge prononcé par le Souverain-Pontife, qui a parlé dans l'effusion de son cœur. A côté d'un groupe radical, la France chrétienne lutte avec gloire et produit des œuvres immortelles. Son élan de foi et de charité la met à la tête de la chrétienté. C'est à cette France généreuse et noble que le Souverain-Pontife s'adresse et prodigue toute l'effusion de son amour.

Aussi le *Moniteur de Rome* en commentant le discours du Pape a-t-il dit : « Notre siècle a été rempli des chevaleries des catholiques français pour le Saint-Siège. Qui ne se rappelle les luttes relentsantes de ses meilleurs fils pour l'indépendance et les gloires rayonnantes de la dynastie des Papes. C'est la France catholique qui a entraîné le monde entier aux pieds du successeur de S. Pierre dans cette vaste concentration religieuse vers le centre de l'unité, concentration qui a été comme la marche de l'univers chrétien sur Rome. Quand on a fait ces grandes choses on ne déchoit pas, on ne fléchit pas. »

On a beaucoup remarqué la coïncidence du mariage du prince royal de Portugal avec la conclusion du Concordat entre le Saint-Siège et le Portugal à propos du patronat des Indes. Le roi de Portugal a envoyé à ce sujet une lettre très flatteuse dans laquelle il remercie Léon XIII d'avoir envoyé sa bénédiction aux jeunes époux, et d'avoir voulu que le jour du mariage du prince restât marqué par l'accord final sur la conclusion d'un Concordat qui sera honorable pour la nation portugaise et favorable au progrès de la religion dans les Indes. Le cardinal Jacobini a répondu aussitôt au nom de Sa Sainteté, en remerciant le roi et lui recommandant pour lui, la famille royale et tout le royaume de Portugal la Bénédiction apostolique qu'il avait demandée. Cet échange d'actes de courtoisie montre combien le Saint-Père sait attirer la bienveillance de tous les gouvernements et régler avec prudence et sagesse les grandes questions qui intéressent le développement de la foi chrétienne et l'honneur des royaumes.

Le Saint-Père a assigné dans le Consistoire du 10 juin les titres presbytéraux et diaconaux aux cardinaux nouvellement créés et à ceux qui sont venus recevoir le chapeau. Il a assigné à l'É.M. Neto le titre presbytéral des Saints-Apôtres, dont le cardinal a pris possession en forme solennelle samedi soir, en présence de l'ambassade du Portugal près le Saint-Siège, l'É.M. Monescillo y Viso, archevêque de Valence a pris de même possession hier soir, mais en forme privée, de son titre presbytéral de Saint-Augustin. Ce soir l'É.M. Ganglbauer prendra solennellement possession de son titre de Saint-Eusèbe, en présence de l'ambassade d'Autriche et de tous les membres de la colonie autrichienne. Son Eminence partira aussitôt après pour Vienne. Le Saint-Père a assigné le titre diaconal de Sainte-Marie-de-la-Scala à S. Em. le cardinal Theodoli, et celui de Saint-Andrien au Forum à S. Em. le cardinal Mazzella. En outre, par billet de la secrétairerie d'Etat, Sa Sainteté a assigné les S. Congrégations suivantes aux cardinaux qui ont reçu le chapeau : A. S. Em. le cardinal Neto ; la Propagande, les Rites, les Indulgences et saintes Reliques, la Lauréane. A. S. Em. le cardinal Monescillo y Viso ; le Concile, l'Index, la discipline régulière, les Etudes. A. S. Em. le cardinal Ganglbauer ; les Evêques et Réguliers, les Rites, les Etudes, le Cérémonial. A. S. Em. le cardinal Theodoli ; le Concile, les Rites, le Cérémonial, la Fabrique de Saint-Pierre. A. S. Em. le cardinal Mazzella : la Propagande, l'Index, les Etudes, les Indulgences et saintes Reliques.

La mort du roi de Bavière

Les Dernières Nouvelles publient les télégrammes de condoléances adressés au prince régent Luitpold par tous les princes régents d'Allemagne, par les sénats des villes libres et par beaucoup de potentats étrangers.

L'empereur Guillaume a envoyé le télégramme suivant : « Avant que j'eusse répondu à la communication de V. A. R., par laquelle vous m'annoncez la nouvelle de la catastrophe qui vous a appelé à la régence de la Bavière, je reçois par votre télégramme une communication d'une catastrophe encore plus grande, qui met fin à la précédente d'une manière terrible, sans doute seulement pour attacher de nouvelles obligations à votre haute vocation, en vous chargeant de la régence sur un autre membre de votre famille royale. »

« En vous exprimant mes plus sincères remerciements pour la communication de V. A. R., je vous fais part de ma plus profonde sympathie dans ces événements si terribles sous tant de rapports ; la si longue amitié qui nous unit, vous persuade sans doute de sa sincérité. »

GUILLAUME. »

Le cadavre du roi est maintenant exposé dans l'ancienne chapelle de la cour, et dès aujourd'hui le public est admis à le voir, par groupes, de 8 heures du matin à 6 heures du soir. On prévoit que l'exposition du corps durera jusqu'à samedi après midi. Les obsèques auront très probablement lieu dimanche.

Le Congrès ouvrier belge

La journée tant redoutée du 13 juin s'est passée sans incident notable à Bruxelles.

Les délégués de province au Congrès ouvrier ont débarqué peu nombreux ; ils ont été reçus par des compagnons de la capitale qui les ont conduits rue d'Or. A leur entrée dans la salle, leurs pouvoirs étaient vérifiés par les secrétaires du conseil général. A dix heures du matin a eu lieu une séance privée.

Dans cette séance privée, le Congrès a discuté longuement la question suivante : Le parti ouvrier continuera-t-il par les voies légales la propagande en faveur du suffrage universel, ou bien organisera-t-il un mouvement révolutionnaire ?

Les voies légales l'ont emporté à la presque unanimité.

Pendant la séance, MM. Volders et Van Caubergh ont été appelés un instant à la permanence pour fournir au juge d'instruction des renseignements complémentaires relatifs à l'affaire Oscar Falleur (incendie de la verrerie Beaudoux).

La séance publique du Congrès ouvrier a été ouverte à cinq heures. La vaste salle Saint-Michel était envahie par une foule énorme.

M. Anselle, le socialiste gantois récemment condamné, qui présidait, a annoncé, en ouvrant la séance, que le Congrès avait décidé, le matin, par 102 voix contre une et quelques abstentions, de poursuivre la propagande socialiste par les voies légales.

Cette déclaration a été accueillie par de longues acclamations.

Trois questions étaient à l'ordre du jour :

- 1° Organisation de la propagande ;
- 2° Faut-il faire grève générale dans tout le pays ?
- 3° Y a-t-il lieu d'organiser un nouveau 13 juin ?

Les premiers orateurs admis à prendre la parole sur la première question ont tous exposé des vues pacifiques.

Le citoyen Van Beveren, de Gand, a recommandé aux ouvriers la création de Sociétés coopératives comme un moyen légal excellent de grouper les forces socialistes pour parvenir à émanciper le travailleur.

Plusieurs autres délégués ont parlé dans le même sens.

Le rédacteur en chef du *Peuple*, M. Jean Volders, a prononcé un discours dans lequel il a exhorté les ouvriers à rester dans la légalité.

Sur la deuxième question, on a été d'avis qu'une grève générale ne devait se produire qu'au moment opportun et alors que le conseil général du parti ouvrier en donnera le signal.

Quant à une nouvelle manifestation, le Congrès a décidé qu'elle aura lieu le 15 août prochain, à l'époque des fêtes nationales.

Quelques orateurs ont fait ressortir que tous les ans une grande partie des habitants de la province se rendent à Bruxelles et que le gouvernement ne pourra pas distinguer ceux qui viendront pour les fêtes et ceux qui viendront pour manifester. Les ministres se trouveront alors devant ce dilemme, ou d'interdire les fêtes nationales et d'interdire la manifestation, ou de les accorder toutes les deux.

Le Congrès a ensuite émis un vote de sympathie en faveur des condamnés de Gand et de Decazeville.

En clôturant la séance, M. Anselle a encore une fois recommandé le calme, l'ordre et l'abstention de toute manifestation bruyante dans les rues.

Lundi encore eu lieu un grand meeting public dans la salle St-Michel, avec l'ordre du jour suivant :

- 1° Protestation contre l'interdiction de la manifestation du 13 juin ;
- 2° Organisation du parti ouvrier.

La Chambre bulgare

L'ouverture de la Chambre a eu lieu lundi à Sofia.

Dans son discours, le prince Alexandre a dit :

« Je suis heureux de féliciter dans la capitale la première assemblée à laquelle participent des représentants bulgares d'au-

delà et d'en deçà des Balkans et d'exprimer ma profonde reconnaissance pour la vaillante nation qui s'est levée comme un seul homme pour défendre l'honneur et l'intégrité de la patrie. Je glorifie les vaillants soldats qui ont battu promptement l'ennemi, l'ont poursuivi sur son territoire et l'ont obligé à chercher de puissants défenseurs. »

« Les exploits héroïques de l'armée bulgare, les sacrifices énormes que la nation s'est imposée ont supprimé les obstacles et obtenu la satisfaction des aspirations légitimes de la Bulgarie. Aussi, aujourd'hui je constate avec joie devant vous que l'union est faite, puisqu'une assemblée générale nationale bulgare va examiner et décider les affaires et les questions concernant la patrie commune. »

« La guerre victorieuse a donné à la Bulgarie une place honorable au milieu des Etats des Balkans et a inspiré à la nation de la confiance dans ses propres forces et un espoir brillant dans l'avenir. Mais elle a aussi affaibli jusqu'à un certain point les moyens financiers du pays et occasionné de nouvelles charges, de nouveaux besoins, auxquels il faut pourvoir. Un projet relatif à cette question vous sera soumis. Vous donnerez au gouvernement votre concours éclairé. »

A son entrée à la Chambre et à sa sortie, le prince a été chaleureusement acclamé.

Canton de Fribourg

En cherchant à justifier le conseil communal et ses agents des illégalités que nous leur avons reprochées, le *Bien public* ne fait qu'aggraver leurs torts.

Nous avions signalé le fait d'un citoyen qui, s'étant annoncé à la police au commencement de février, n'avait cependant pas été porté sur le registre électoral le 6 juin, et avait néanmoins été admis à voter. Le *Bien public* prétend que le citoyen en question n'a déposé ni ses papiers, conformément à l'art. 1^{er} de l'arrêté du 30 avril 1880, ni son acte de nomination, conformément à l'art. 2 du même arrêté. D'où il résulte que la police communale tolère depuis plus de quatre mois la présence d'un citoyen qui est dans une situation irrégulière ; que, bien plus, on admet ce citoyen à voter, bien qu'il ne soit pas inscrit dans le registre électoral.

Et c'est ainsi qu'on observe les lois dans la bonne ville de Fribourg ! L'organe des jeunes radicaux ne s'est-il donc pas aperçu que la commune de Fribourg a encouru une amende, si les faits sont bien tels qu'on nous les rapporte ?

Quant au fait d'une sommière qui serait à Fribourg depuis des mois sans avoir encore déposé ses papiers, le *Bien public* ne le nie pas ; il essaie de justifier cette négligence par des explications fort embrouillées ; mais depuis quand y a-t-il une excuse à la violation des lois par les autorités mêmes qui sont chargées de veiller à leur application ?

Nous avons cité des faits précis pour prouver que les lois ne sont pas observées dans les bureaux de la commune de Fribourg, et on prétend que c'est là chercher des poux parmi la paille. Remarquez que si nous n'avions pas cité des faits, on nous aurait traités tout simplement de menteurs, d'impudents menteurs, de calomniateurs. Le *Bien public* est redigé dans ce style.

Eh bien oui, nous avons cité des faits, et si vous trouvez que ce n'est pas la peine de parler de ces contraventions, vous prouvez tout simplement à quel point nos autorités locales sont habituées à enfreindre les prescriptions légales. Violation des lois ! la belle affaire ; et pourquoi y prendre garde ? Il faut que la *Liberté* ait du temps et de la place de reste pour s'en inquiéter, et le gouvernement le caractère bien mal fait pour envoyer des avertissements et un blâme !

Le *Bien public* s'est décidé à commenter la nomination de M. Zemp à la vice-présidence du Conseil national.

Il veut bien exprimer sa satisfaction, mais le motif en est piquant, plein de sincérité et de franche confiance. Maintenant la presse radicale a approuvé la décision du Conseil national, il n'y a plus à craindre de se compromettre en l'approuvant aussi.

Ecoutez-le parler :

« Mais, comme dit le proverbe : Mieux vaut tard que jamais, et nous aurions mauvaise grâce à ne pas applaudir, alors que la plupart des organes radicaux n'hésitent pas à déclarer qu'ils considèrent cette nomination comme un acte de bonne politique et d'équité vis-à-vis de la fraction importante de la droite catholique aux Chambres. »

Nous ne sommes cependant plus à la veille des élections communales !

Il faut avouer que la presse conservatrice compte dans le *Bien public* un fier compagnon. N'est-ce pas ?

On nous écrit du district du Lac :

En attendant la réponse que les autorités judiciaires du district du Lac ne manquent sans doute pas de faire aux violents articles qui ont paru dernièrement dans le *Confédéré*, je ne puis résister à la pensée de vous envoyer le dialogue suivant que vous pourrez insérer dans les colonnes de votre journal.

D. Que pensez-vous des violentes attaques portant le titre : *affaires de Moral*, qui ont paru dans le *Confédéré* contre les autorités du district du Lac ?

R. Cela me fait penser à cette parole de l'Evangile : « Malheur à vous quand tout le monde dira du bien de vous » ; et je te dis mon cher : *Malheur à toi quand le Confédéré dira du bien de toi.*

Mardi est mort à Morat, M. F.-L. Liechty-Givel, ancien syndic, ancien député, ancien juge au tribunal du Lac, ancien président du synode réformé. Il était dans sa 73^e année.

Visites épiscopales.

Mgr Mermillod a terminé, le jour de la Pentecôte, le cours de ses visites pastorales pour cette année. Les dernières paroisses visitées sont celles du district d'Echallens. Partout la population si catholique de ces paroisses, qui surent défendre et conserver leur foi au seizième siècle, a fait un accueil enthousiaste à son évêque. Dimanche, la fête a été particulièrement solennelle à Assens. M. l'abbé Martin, curé de cette paroisse, avait prié Mgr Bagnoud, abbé de Saint-Maurice, de vouloir bien assister à la cérémonie dans cette église qu'il est venu consacrer il y a quarante ans. La paroisse a donc eu le privilège de posséder deux évêques pendant cette belle journée. Aux vèpres, Mgr Mermillod a prononcé un magnifique discours, malgré une très grande fatigue qui trahissait visiblement ses forces.

M. l'abbé Perrotte, qui a prêché, dans l'église des RR. PP. Cordeliers, la première partie de la station du mois du Sacré-Cœur, vient de quitter notre ville, emportant les regrets de son nombreux auditoire. La station sera continuée par M. l'abbé Dunoyer, du clergé de Genève. Les exercices auront lieu, comme précédemment, le mercredi, le vendredi et le dimanche, à 8 heures du soir.

La semaine dernière nous avons publié une liste de primes obtenues par des Fribourgeois à l'exposition ornithologique de Bienne.

Cette liste n'était pas complète. Nous devons ajouter le nom de M. V. Cotting, à Fribourg, qui a obtenu un premier prix pour chardonneret blanc.

RECTIFICATION. — Dans son numéro du 8 octobre 1885, la *Liberté* de Fribourg publiait une correspondance de Berne, dans laquelle M. Emmanuel Bernheim, négociant en cette dernière ville, était accusé d'avoir renvoyé de sa maison, pour cause d'opinion religieuse, une demoiselle de magasin.

Dans son numéro du 1^{er} novembre déjà, la *Liberté* a rectifié cette accusation ; mais la maison Bernheim, aujourd'hui représentée par ses fils, désirant une déclaration plus formelle, il ne nous répugne nullement de constater que nous avons été induits en erreur et que le fait d'intolérance religieuse reproché est absolument étranger à M. Bernheim, à ses fils ou à un membre quelconque de sa famille ; au surplus, M. Emmanuel Bernheim père était décédé à l'époque où notre article a paru, et il n'est que justice de rendre hommage à sa mémoire.

Nous reconnaissons, du reste, la parfaite honorabilité de la maison Bernheim et C^{ie} à Berne.

REDACTION DE LA LIBERTÉ.

Jeudi à 3 h. précises dans la grande salle du Collège, la Société des Etudiants suisses donnera une nouvelle représentation de

MICHEL STROGOFF

Prix des places : Premières 2 fr. ; Secondes 1 fr. ; Troisièmes 50 cent.

Bibliographie

La sainte chapelle d'Ensiedeln. — La maison Benziger, à Ensiedeln, vient d'éditer un superbe tableau chromo, représentant la « Sainte chapelle de Notre-Dame des Ermites. » La reproduction est faite d'après nature en fine exécution chromolithographique, par un artiste italien de premier rang. L'image mesure 51 centimètres de haut sur 37 de large. Le prix en est, sur papier verni, de 5 francs, et, avec encadrements plus ou moins riches, de 10 francs, 12 fr. 50, à 15 fr.

Nous sommes heureux de faire connaître et de recommander à nos lecteurs cette chromolithographie, qui n'est pas seulement un objet

OBSERVATOIRE MÉTÉOROLOGIQUE DE FRIBOURG BAROMÈTRE

Table with columns for months (Juin) and days (40-46) showing barometric pressure and temperature readings.

de dévotion, mais une œuvre d'art. Les éditeurs ont su mettre en œuvre tous les moyens techniques, afin d'obtenir une copie aussi fidèle que possible du saint lieu, auquel tout pèlerin pense toujours avec respect et dévotion.

Le bruit fait autour du livre de M. Drumont, la France juive, a reporté les esprits vers le souvenir d'une magistrale étude sur le Juif et la judaïsation des peuples chrétiens, publié il y a quinze ans par M. le chevalier Gougenot de Mousseaux.

Nous apprenons de source certaine que, étant enfin aux sollicitations des nombreux admirateurs du talent et de l'érudition du si regretté savant, la famille de M. G. des Mousseaux a bien voulu consentir à laisser réimprimer le livre du juif.

Voici le sommaire du numéro 72 du Cosmos. Tour du monde: Le choléra en Italie. Un raz de marée sur la côte d'Écosse. Une nouvelle cartouche de mines. La dynamite. Les diamants. L'Ivoire en Afrique. Les blés en Russie.

Deux fameuses cordes. L'explosion du canon de 43 tonnes. Le châtiment des suicidés. Combinaison du gaz et de la lumière électrique. Un canot préhistorique. Les souris et les grenouilles. Torpilleurs, leurs qualités nautiques. A. Riondel. — La thérapeutique par la suggestion, Dr L. Ménard. — Petite navigation de plaisance, B. Bailly. — Un indicateur de grisou. — La glacière naturelle de Chaux-les-Passavants, de Lartige. — Aërologie (suite). Barométrie, Ansart. — Multiplication abrégée, J. Saulnier. — La peur chez les enfants, A. Mosso. — La fourmi à miel. — Chaudières de locomobiles toujours horizontales, B. Bailly. — Emploi de l'acide salicylique. — Photographie sans objectif. — Sociétés savantes. — Académie des sciences. — Bibliographie. — Problèmes. — Gravures: Un poulailler économique. — Dans la tourelle d'un torpilleur. — Torpilleur dans la grosse mer. — Un canot plant ouvert et fermé, le canot d'un torpilleur. — Une glacière naturelle. — Locomobiles à chaudières automatiquement horizontales. Abonnements: Six mois 15 fr. — Un an, 25 fr. — Union postale, 32 fr. — 8, rue François Ier.

M. SOUSSENS, Rédacteur

Pour tout ce qui concerne les Annonces s'adresser exclusivement à l'Agence suisse de Publicité CRELL-FUSSLI & Co Fribourg, 69, rue des Epouses, Fribourg, Suisse

HOTEL-PENSION DE L'UNION, BULLE & Pension & Bains de Montbarry A 30 MINUTES DE BULLE ET GRUYÈRES 827 mètres altitude. Eau sulfureuse renommée. Vue splendide, promenade. Omnibus. Pension: 5 à 6 fr. par jour (service compris). (O. 413) Pour renseignements, s'adresser à Alphonse WEBER, Hôtel de l'Union, Bulle.

BAINS D'YVERDON (Suisse) Eau thermale sulfurée sodique 24°. Ouverture 20 avril 1886. Maladies des os et des articulations. — Manifestations diverses de la scrofule. — Rhumatisme. — Sciatiques. — Maladies de la peau. — Catarrhes des muqueuses, vessie, organes respiratoires (nez, gorge, poitrine). — Hydrothérapie. — Masseur et massuses d'Aix-les-Bains. — Inhalations. — Pulvérisations. — Air comprimé et raréfié. — Traitement spécial entièrement nouveau des catarrhes bronchiques et surtout de la phthisie pulmonaire par les inhalations d'air comprimé sulhydrique. (O. 362) Médecin de l'établissement: Dr MERMOD. Propriétaire: G. EMERY.

Brochures de propagande Manuel de l'écolier chrétien, petite brochure de 50 pages, à 15 cent.; 1 fr. 60 la douz.; 12 fr. le cent; 100 fr. le mille. Petit Pensez-y-bien, à l'usage de la jeunesse. Prix 10 cent. l'exemplaire; 1 fr. 10 la douz.; 8 fr. le cent; 70 fr. le mille. Petit traité de la reconnaissance envers Dieu, à l'usage de la jeunesse. Prix 25 cent. l'exemplaire; 20 fr. le cent. Le très saint sacrifice de la Messe, par le chanoine J. M. A., missionnaire apostolique. Prix 20 cent. Les vertus chrétiennes et les exercices des saints pour les former en nous, par le P. Mathieu-Joseph. Un joli volume de 380 pages, prix 50 cent.

VIENT DE PARAÎTRE: L'ENTRÉE DES ISRAËLITES DANS LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE ET LES ÉTATS CHRÉTIENS D'APRÈS DES DOCUMENTS NOUVEAUX Par l'abbé JOSEPH LÉMANN 3ème édition. — Prix: 7 fr. 50. EN VENTE A L'IMPRIMERIE CATHOLIQUE, FRIBOURG, SUISSE

VIE DE SAINT VINCENT-DE-PAUL PAR J. M. A. prêtre de la Congrégation de la Mission. Avec l'approbation de l'Ordinaire. Joli vol. in-12 de 370 p., avec portrait du saint. Prix: 2 francs.

PUBLICATIONS ÉDITÉES PAR L'ŒUVRE DE SAINT-PAUL En vente à l'Imprimerie catholique, 13, Grand'Rue, FRIBOURG

ŒUVRES DE SAINT THOMAS Doctores angelici divi Thomae Aquinatis Sermones et opuscula concionatoria. Parochis universis et sacris praedicatoribus dicata. Et edita a J. B. Raulx, canonico, Vallis-Colorum parochio et decano. Ouvrage honoré d'un bref de Sa Sainteté Léon XIII et des approbations de S. Em. le cardinal archevêque Paroche, de NN. SS. les évêques de Verdun, de Saint-Dié, de Nancy, etc. 4 vol. in-12. — Prix: 12 francs; 3 vol. in-8: même prix. Sancti Thomae Aquinatis doctoris angelici Quaestiones disputatae, accedit liber de Ente et Essentia, cum commentariis R. D. D. Thomae de Vio Cajetani cardinalis. Editio novissima ad fidem optimarum editionum diligenter recognita et exacta. Edition honorée d'un bref de Sa Sainteté Léon XIII. 4 beaux vol. in-8. — Prix: 24 fr. Sancti Thomae Aquinatis Summa theologiae diligentem emendata, Nicolai Sylvii, Billiardi et C. J. Drioux notis ornata. Edition classique. 8 beaux vol. in-8 carré sur papier vergé. — Prix: 36 fr., net: 21 fr. Sancti Thomae Aquinatis Summa philosophica, seu de veritate catholicae fidei contra gentiles. Un fort vol. in-8 carré de 610 pages. — Prix: 6 fr. Manuale sacri concionatoris, seu sylloge methodica sententiarum plurimarum et sacra Scriptura, S. S. Concilii, praestantissimis operibus Patrum necnon philosophorum exquisitissimis excerptarum, par l'abbé Dumont, auteur du Catéchisme catholique. 2 beaux vol. in-4 de deux col. — Prix: franco: 15 fr. Bihitorum Sacrorum Concordantiarum, vulgatae editionis ad recognitionem jussu Sixti V Pontif. Max. libris adhibitam recensita atque emendata, ac plurimum viginti quinquaginta millibus versiculis auctae insuper et notis historicis, geographicis, chronologicis locustate cura et studio F. P. Duprion, theologi et professoris; octava editio accuratissime expurgata. 3 magnifique volume in-4 Jésus de 1512 pages à 4 colonnes, sur papier vergé, renfermant la matière d'environ 20 vol. in-8 ordinaires. — Prix: net: 24 fr.; demi-reliure 5 fr. en plus. POUR LA PRÉDICATION Le Catholique, ou la Règle des croyances et de la vie chrétienne, par l'abbé Piètre, curé de Fains (Meuse). 2 fort volume in-8 d'environ 800 pages. — Prix: 4 fr. 50 et 5 fr. franco. Ouvrage revêtu de l'approbation de Mgr Haquard, évêque de Verdun. La Mission ou Sermons populaires, pour les veillées et les missions, par le P. Félix Giordano, oblat de Marie, ancien missionnaire. Un fort vol. in-8 de 600 pages. — Prix: 4 fr. 25. Conférences de Saint-Joseph de Marseille, la Foi, l'Eglise, le Saint-Siège, par le R. P. Vincent de Pascal, des Frères Prêcheurs. 1 vol. in-8 de 450 pages. — Prix: 4 fr. 50. Conférences sur le livre de Job, par le R. P. Henri Demante, S. J., avec approbation de S. Em. le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen; de S. G. Mgr l'Archevêque d'Avignon; de NN. SS. les évêques d'Évreux et de Périgueux. 1 vol. in-8 de 320 pages. — Prix: franco: 4 fr. 50.

Entréens sur les livres de Judith et Esther, par le même auteur, avec approbation de S. Em. le cardinal de Bonnechose. Un vol. in-8. — Prix: franco: 4 fr. Le salut par l'Eglise, conférences données à Rochefort-sur-Mer par le R. P. Guibé, de la Compagnie de Jésus. Ouvrage approuvé par NN. SS. de Laval, de Vannes et d'Angoulême. Un vol. in-8 raisin, 290 pages. — Prix: franco: 1 fr. 20. Conférences sur l'Eglise prêchées à Sainte-Croix de Nantes, par le P. Guibé. Un vol. in-12. — Prix: 0 fr. 80. Le catholicisme au XIXe siècle, considéré en lui-même et dans ses rapports avec l'ordre politique et civil, par Mgr Thomas-Michel Salzano, de l'ordre des Prêcheurs, archevêque d'Edesse, doyen de collège des théologiens; traduit avec approbation de l'auteur, par M. l'abbé Charles Vallée, chanoine honoraire de l'insigne basilique d'Anagni et de Bisignano, du clergé de Paris. — Prix: 3 fr.; franco: 3 fr. 50. Sermons du R. P. Antoine Vieyra, jésuite portugais, traduits par l'abbé A. Poirel, prêtre du diocèse d'Amiens. Nouvelle édition. 6 forts vol. in-12. — Prix: 15 francs. POUR CATÉCHISTES ET POUR FIDÈLES Catéchisme catholique ou Questionnaire avec réponses, par l'abbé Dumont, curé de Saurrupt (Meuse). Troisième édition revue et augmentée. 3 forts vol. in-12. — Prix: franco: 10 fr. Petit traité dogmatique, pratique et liturgique des Sacrements et plus particulièrement de l'Eucharistie et de la Pénitence, où l'on a mêlé un grand nombre de traits historiques, à l'usage des fidèles, par M. l'abbé Cathala. 2 vol. in-8. — Prix: franco: 6 fr. Explication du Symbole des Apôtres, avec des traits historiques, à l'usage des Catéchistes et des fidèles, par le même auteur. 2 volumes in-12. — Prix: 5 fr.; franco: 6 fr. Le catéchisme expliqué aux petits enfants en quarante leçons, précédé d'une étude sur la méthode, par le R. P. Henri Fournel, curé de Besnoite-Vaux. 1 vol. in-12. — Prix: 1 fr.; franco: 1 fr. 15. Le Catéchisme de Léon XIII, traduit de l'italien par P. L. Bouchon et annoté par P. H. Fournel. Un vol. in-12 de 118 pages. — Prix: 1 fr.; et par la poste: 1 fr. 15 cent. Fin du monde présent, et mystères de la vie future, Conférences prêchées à la cathédrale de Chambéry, par l'abbé Arminjon, missionnaire apostolique. Ouvrage honoré d'un bref de Sa Sainteté Léon XIII. 1 vol. in-18 Jésus. — Prix: 3 fr. OUVRAGES HISTORIQUES ET HAGIOGRAPHIQUES Saint Paul, sa vie, ses missions, sa doctrine. — Troisième édition, par M. Marcellin Arnould, avocat, avec approbation de 23 cardinaux, archevêques et évêques. Avec gravures, portrait et carte, franco par la poste: 9 fr. 75; avec portrait et carte, franco par la poste: 7 fr. 75; avec portrait sans carte, franco par la poste: 5 fr. 75.

Les Borgia, histoire du Pape Alexandre VI, de César et de Lucrèce Borgia, par l'abbé Clément de Vebron. 1 beau vol. in-8 avec quatre belles gravures. — Prix, franco: 8 fr. 50. La Liberté des Tombeaux, ou les cimetières neutralisés en violation du Concordat, par Edouard de Hornstein, docteur en théologie, avec introduction par S. G. Mgr Lachat, évêque de Bâle. Un vol. in-8. — Prix: 2 fr. La Turquie, par l'abbé Durand, bibliothécaire de la Société de géographie de Paris; membre des sociétés d'anthropologie, de philologie, de la Société académique Indo-Chinoise; président de la Société des études catholiques, etc., etc. — Prix: 5 fr.; franco, 5 fr. 70. Cet ouvrage est la reproduction des cours professés par l'auteur à l'Institut catholique de Paris. Sainte Thérèse de Jésus et les épines de son cœur qui se vénéra au monastère des Carmélites déchaussées, à Alba de Tormes, diocèse de Salamanque (Espagne). Ouvrage traduit de l'espagnol par M. l'abbé Olivier, curé de Glairé. 1 vol. grand in-8. — Prix: 2 fr. 50. Doctrine spirituelle de saint François d'Assise, par le R. P. Apollinaire, franciscain. Un vol. in-8, édition de luxe, papier de Hollande, caractères élzéviens, illustré de 5 magnifiques gravures. — Prix, broché, franco: 5 fr. Vie de sainte Marguerite de Gortone, nouvelle édition revue et augmentée de réflexions appropriées à chaque chapitre. 1 beau vol. in-18 Jésus. — Prix: 1 fr. 50. Vie du Bienheureux Pierre Canisius, apôtre du XVIe siècle, par le R. P. Canisius Bovet, précédée de la profession de foi jurée par le gouvernement de Fribourg. Un vol. in-12. — Prix: 2 fr. Sainte Scholastique, son histoire et ses reliques, son pèlerinage à Juvigny-les-Dames, par M. l'abbé Loison, curé de Juvigny. — Prix: 1 fr. 25. Saints de la Suisse française, par l'abbé Genoud, curé d'Yverdon. 2 vol. — Prix, franco: 4 fr. 80. Cet ouvrage, tout à la fois si important et si remarquable, a reçu l'approbation de cinq évêques de Suisse, de Mgr l'évêque d'Annecy et de Mgr Guérin, auteur des Petits Bollandistes. Vie de saint Benoît-Joseph Labre, avec le portrait du saint, par un prêtre Mariste. Beau vol. in-12. — Prix, franco: 2 fr. 50. Vie populaire de saint Benoît-Joseph Labre, né à Annettes en 1748, mort à Rome en 1783, en odeur de sainteté. Brochure in-8 de 140 pages. — Prix: 40 cent.; franco: 50 cent. Histoire populaire de saint Laurent de Brindes, général de l'ordre des Capucins, traduit de l'italien de P. Angelico de Civita-Vecchia, du même ordre. Un vol. in-32. — Prix: 50 cent. Un curé de campagne au XIXe siècle. Vie de Jean-Marie-Baptiste Vianney, curé d'Ars, par M. Emilien Desmousseaux de Givré. 2 vol. in-12. — Prix, brochés: 4 fr. 50. — Edition de luxe avec gravures illustrées: 10 fr. La servante de Dieu M. Agnès-Claire Steiner du Côté de Jésus. Abrégé de sa vie écrit par son ancien confesseur, le R. P. de Reus. Ouvrage traduit de l'italien par Mgr Constans. Un vol. in-12. — Prix, franco: 2 fr. 50.

OUVRAGES DE PIÉTÉ L'Amour du divin crucifié, méditations sur la douloureuse passion de N.-S. J.-C., par le R. P. Clément, prêtre de l'ordre des Rédemptoristes. 1 vol. in-8. — Prix: 5 fr. Recueil des écrits de Marie-Eustelle, née à Saint-Palais de Saintes le 19 avril 1814, morte le 29 juin 1842. Deux beaux volumes in-12. — Prix: 5 fr. 1 franc 60. ŒUVRES DE S. ALPHONSE DE LIGUORI Traduites par le R. P. PLADYS, rédemptoriste. Les gloires de Marie, 2 vol. in-12, enrichies d'une belle gravure de Notre-Dame du Perpétuel Secours. — Prix: 5 francs; franco: 5 fr. 60. La pratique de l'amour envers Jésus-Christ, proposée à toutes les âmes qui veulent assurer leur salut éternel et suivre le chemin de la perfection. Un beau vol. in-12 orné d'une belle gravure du Sacré-Cœur. — Prix: 2 fr. 50. Neuvaine en l'honneur de sainte Thérèse suivie d'un traité de perfection, de la même sainte. Charmant volume in-32. — Prix, franco: 0 fr. 50. Les merveilles de Jésus au Sacrement d'amour, par l'abbé Gérardin. 2 beaux vol. in-12. — Prix: 5 fr. L'âme pieuse dans ses rapports avec Jésus au Sacrement, par le même. 1 vol. in-12. — Prix: 2 fr. Le paradis de l'âme chrétienne, méditations et prières, traduit du latin d'Horstius, par M. l'abbé A. Laurent, docteur en théologie. — Prix, broché 1 fr. 50; demi-reliure: 2 fr. 50. Essai sur la prière considérée comme la clef du paradis, par M. l'abbé Sauveterre, avec l'approbation de NN. SS. les Evêques de Verdun et de Bayonne. 1 vol. in-8 de 254 pages. — Prix de l'exempl.: 3 fr. L'Eucharistie, chefs-d'œuvre de l'amour divin, suivis des visites au Saint-Sacrement, de saint Alphonse de Liguori, par M. H. Lebon, auteur de La Communion, est ma vie. In-8 de 343 pages. — Prix, franco: 2 fr. Ouvrage approuvé par Mgr l'Evêque de Verdun. L'Eucharistie, symboles et poèmes, extrait des œuvres de Mgr de la Boullerie, par un de ses disciples. Brochure in-12 d'environ 200 pages. Edition de luxe sur papier fort. — Prix: 2 fr. l'exempl. Le Sacré-Cœur de Jésus, exposé théorique et pratique de la dévotion au Sacré-Cœur, par le R. P. Jean-Marie, Franciscain de l'Observance, docteur en théologie. Nouvelle édition. 1 vol. in-18 de 400 p. — Prix, franco: 2 fr. Méditations sur les mystères du Chemin de la Croix, suivies de trois exercices pratiques, par M. l'abbé Cathala, tertiaire de Saint-François. Brochure in-16. — Prix, franco: 1 fr. 50. Nombreux Ouvrages et Opuscules de Propagande. Envoi franco du Catalogue sur demande adressée.